



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdad ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-160

OBJET : SUBVENTION FONDS HERBLINOIS DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE LA CARRIÈRE

DÉLIBÉRATION : 2026-160
SERVICE : DIRECTION CITOYENNETE ET USAGERS

OBJET : SUBVENTION FONDS HERBLINOIS DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE LA CARRIERE

RAPPORTEUR : Vincent LE GARJAN

Souhaitant encourager et accompagner les associations herblinoises ou intervenant en direction des Herblinois qui organisent des événements de grande envergure, la ville de Saint-Herblain a créé un fonds de soutien aux projets à la Carrière s'élevant à 20 000 euros en 2026.

- L'association doit être régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et avoir son siège social à Saint-Herblain, ou réunir une majorité d'Herblinois ou avoir des actions sur le territoire herblinois.
- A la date du dépôt du projet, l'association doit avoir au moins un an d'existence, à compter de la date de publication de sa création au Journal Officiel de la République Française.

Le Fonds herblinois de soutien financier pour la location de la salle de la Carrière fait l'objet d'un règlement.

Le projet présenté par le CNH concerne les 50 ans du club, manifestation organisée le 3 octobre 2026. Il s'agit d'organiser une journée festive réunissant adhérents, bénévoles et salariés autour de jeux, buffet dinatoire, spectacle et soirée dansante (environ 300 personnes). L'après-midi de 13h30 à 18h sera ouvert à tout public. Le devis proposé par le gérant de la salle de la Carrière s'élève à 12 786 € TTC.

Le projet présenté par OCH concerne la quatrième édition de l'évènement des Marais et des Bosses organisée par l'association herblinoise Outdoor Club Herblinois, le dimanche 22 novembre 2026. Cette course a pour enjeux le dynamisme de territoire (course en équipe, challenge entreprise, course pour enfants) ainsi que la solidarité avec une course pour vaincre la Mucoviscidose. Afin d'améliorer le confort des coureurs et la qualité de l'animation de la course, l'association souhaite louer la grande salle de la Carrière en plus de la zone du bar et des sanitaires. Le devis proposé par le gérant de la salle de la Carrière s'élève à 4 465,20 € TTC.

Vie associative
Imputation 65748.020.64004
(montants exprimés en €)

Association	Type de subvention	Valorisation (référence 2025)	Subvention demandée 2026	Subvention proposée 2026	Convention financière (si montant > 23 000 €)
CNH - Club nautique herblinois	Fonds herblinois de soutien financier pour la location de la salle de la Carrière	40 564	5 000	5 000	Avenant
OCH - Outdoor Club Herblinois	Fonds herblinois de soutien financier pour la location de la salle de la Carrière	209	4 400	1 000	

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder aux deux associations mentionnées dans le tableau ci-dessus, qui ont sollicité l'intervention financière de la Ville, les subventions au titre du Fonds herblinois de soutien financier pour la location de la salle de la Carrière pour un montant total de 6 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention financière 2026 avec l'association Club nautique herblinois.

Marie-Claire HENRIET et Étienne LECHAT n'ont pas pris part au débat ni au vote.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Margot DUMAIS



Le Maire

Bertrand AFFILÉ





AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE 2026 ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET L'ASSOCIATION CLUB NAUTIQUE HERBLINOIS

ENTRE :

La Ville de Saint-Herblain représentée par Monsieur le Maire, Bertrand AFFILÉ, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 5 octobre 2026, d'une part

ET :

Le Club nautique herblinois, association sans but lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 1 rue Saint Servan à Saint-Herblain, représentée par sa Présidente, Madame Anne MOREAU, d'autre part

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application du 06 juin 2001 mentionne l'obligation pour les collectivités territoriales de conclure une convention lorsqu'elles attribuent à un organisme privé une subvention annuelle supérieure à 23 000 €.

Conformément à l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 créé par l'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, ce montant comprend la subvention en numéraire et/ou en nature.

Ce présent avenant a pour objet d'attribuer à l'association une subvention dans le cadre du fonds herblinois de soutien financier pour la location de la salle de la Carrière.

Article 1er : Montant et modalités de versement de la subvention

L'article 2 de la convention financière du Conseil municipal du 22 juin 2026 est complété comme suit :

La Ville de Saint-Herblain attribue au Club nautique herblinois une subvention dans le cadre du fonds herblinois de soutien financier pour la location de la salle de la Carrière d'un montant de 5 000 €.

Article 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention financière du Conseil municipal du 22 juin 2026 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Saint-Herblain, le.....

Pour la Ville de Saint-Herblain,
Monsieur le Maire,

Pour le Club nautique herblinois,
Madame la Présidente,

Bertrand AFFILÉ

Anne MOREAU